

le Républicain

HEBDOMADAIRE DE L'ESSONNE

La CCI Essonne s'inquiète de la progression des grandes surfaces

Trop de commerces tue le commerce ?



Avec une augmentation de 40 % de surfaces commerciales en dix ans, l'Essonne voit surtout se multiplier les grandes surfaces, au grand dam des commerçants de proximité. Et la tendance n'est pas prête de s'inverser avec encore de nombreux projets en cours. La Chambre de commerce de l'Essonne en appelle à la responsabilité des élus locaux. p. 18

Grandes surfaces : la saturation ?

Dans les années 70 et 80, les grandes enseignes s'installaient dans des centres commerciaux, comme celui d'Evry 2, et non pas dans de vastes zones situées en périphérie des villes.

En 1963 s'ouvrait à Sainte-Geneviève-des-Bois le premier hypermarché de France. Aujourd'hui, le département compte le plus grand nombre de surfaces commerciales en Ile-de-France. Lundi 2 mars, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne (CCIE) a publié le bilan 2008 de l'urbanisme commercial. Chiffres à l'appui, elle tire la sonnette d'alarme sur la multiplication des grandes surfaces dans le département alors que le commerce de proximité peine à tirer son épingle du jeu. Et, selon ses élus, la tendance risque de s'accroître. Depuis le début de l'année, la loi de modernisation de l'économie (LME) a en effet encore simplifié les modalités d'implantations des grandes surfaces commerciales.

« Il y a un décalage énorme entre l'offre commerciale et les besoins, affirme Bernard Baudy, vice-président commerce de la CCIE. Depuis 1999, les surfaces commerciales ont augmenté de 40 %, alors que la population (jusqu'en 2005) a progressé de moins de 5 %.

Dans le détail, les surfaces inférieures à 300 m² n'ont augmenté que de 1,4 % ces neuf dernières années. Une catégorie qui comprend tous les petits commerces mais pas seulement, puisque bon nombre de surfaces moyennes,

comme les hard-discount alimentaires, entrent également dans cette fourchette. Ces derniers participent donc sans doute de la progression toute relative des "petites" surfaces commerciales ces dernières années.

Plus récemment, l'an dernier, c'est près de 63 000 m² de nouvelles surfaces qui ont été accordés par la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC). Les surfaces de bricolage, jardinage et animalerie sont celles qui se sont le plus développées dans le département. « Il y a déjà des friches commerciales dans ce domaine », constate Bernard Baudy. Par exemple, Bricomarché a fermé ses portes il y a un an à Morsang-sur-Orge. Les surfaces de vente accordées aux secteurs de la culture, des loisirs et des sports ont progressé d'environ 10 %, ce qui constitue une hausse raisonnable. Celles dédiées à l'équipement à la personne enregistre une augmentation de 20 % en un an. Une fois n'est pas coutume, l'alimentaire stagne à 10 % en 2008, après avoir frisé les 30 % de croissance en 2007.

L'appât de la taxe professionnelle

Après recours des décisions de la CDEC, en 2008, le taux d'acceptation provisoire en nombre de dossiers se situe à 86 %, comme en 2007. Ce chiffre est



à peu près une constante depuis des années dans l'Essonne, comme à l'échelle nationale. « Les élus locaux continuent de voter toujours très favorablement pour les projets soumis à autorisation de la CDEC : entre 70 % et 90 % en moyenne de votes favorables », affirme-t-on à la CCIE. Les arguments ne manquent pas pour les élus locaux, qu'il s'agisse de dynamiser leur commune et de créer de l'emploi, mais aussi pour faire rentrer de la taxe professionnelle.

Jusqu'à l'an dernier, la Chambre de commerce figurait au sein de la CDEC. Désormais, ses élus n'ont plus leur mot à dire. La LME a instauré, depuis novembre dernier, des commissions départe-

mentales d'aménagement commercial (CDAC), en remplacement des CDEC. Dans leur composition, les CDAC comptent cinq élus locaux sur huit membres. Surtout, les demandes d'autorisations ne concernent plus que les surfaces supérieures à 1 000 m², contre 300 m² comme c'était le cas depuis 1996 avec la loi Raffarin. D'ici deux ans tout au plus, les CDAC doivent même disparaître. « L'urbanisme commercial entrera alors dans l'urbanisme de droit commun avec les maires qui déli-

vreront les permis de construire », annonce Bernard Baudy.

Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui. Pour autant, plus de 80 000 m² de surfaces commerciales sont déjà autorisées en CDEC et CDAC : 31 000 m² à Villabé, 20 000 m² à Grigny, 7 000 m² à Brétigny-sur-Orge ou encore 20 000 m² courant mars à Etampes. Ce n'est pas tout puisque plus de 100 000 m² font également l'objet de projets à l'horizon 2010-2012 aux quatre coins du département.

■ Olivier Fermé